

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui on t PRIS ! part à la ! délibération
11	08

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 30 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : SOULE ARTOZOUL Rosa, BRUN Didier, MARIA Jean-Michel, IGLESIAS Marie-Christine, MAUPOME Brigitte, JULIER Norbert, CIEMNIEWSKI Benjamin, ARNAUD Guillaume

Absents :

Secrétaire de séance : IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

24 mai 2024

DATE DE L’AFFICHAGE

24 mai 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2024-12

**Demande de subvention
association VTT
Club Aurois**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu par l'association VTT Club Aurois demandant l'octroi d'une subvention pour l'année 2024.

Monsieur Le Maire entendu, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

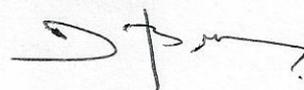
- ✓ Acceptent de verser la somme de 50 € à l'association VTT Club Aurois
- ✓ Autorisent Monsieur Le maire à engager la dépense

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,



Didier BRUN



Sous-Préfecture

07 JUIN 2024

65200
BAGNERES DE BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents !	! Qui ont t PRIS
au conseil ! En exercice ! municipal	part à la ! délibération
11	08
08	08

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 30 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : SOULE ARTOZOUL Rosa, BRUN Didier, MARIA Jean-Michel, IGLESIAS Marie-Christine, MAUPOME Brigitte, JULIER Norbert, CIEMNIEWSKI Benjamin, ARNAUD Guillaume

Absents :

Secrétaire de séance : IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

24 mai 2024

DATE DE L'AFFICHAGE

24 mai 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2024-11

Fermeture définitive du préau de l'ancienne école

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le local où est stocké le matériel du comité des fêtes doit être transformé en local propre pour remettre les containers. En conséquence tout ce matériel doit être transféré à l'intérieur du préau de l'ancienne école.

Des premiers travaux ont été effectués, le compteur EDF est en cours de transfert et une chambre froide a été achetée. Afin de continuer l'aménagement de ce préau et sa mise en sécurité des devis sont en cours. De fait, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de fermer définitivement le préau de l'ancienne école.

Monsieur Le Maire entendu, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent de fermer le préau définitivement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,



Didier BRUN



Sous-Préfecture

07 JUIN 2024

65200
BAGNERES DE BIGORRE